

### Aux employeurs

Les risques psychosociaux doivent être évalués, comme les autres risques professionnels, lors de l'élaboration du document unique de l'entreprise (article L4121-1 du Code du travail).

Votre médecin du travail peut vous accompagner dans cette démarche. Il travaille en coordination avec des intervenants spécialisés en prévention des risques professionnels.

Prévéam vous accompagne :

- ★ Dans l'identification et l'analyse des RPS
- ★ Dans la réalisation du document unique
- ★ Dans la sensibilisation du personnel
- ★ Dans la résolution des conflits
- ★ En participant aux réunions de CSE et/ou CSSCT



### Aux salariés

Vous avez la possibilité d'aborder ces difficultés avec votre médecin du travail dans le cadre de votre visite médicale périodique, ou, à tout moment, à votre demande.

Une orientation vers l'assistante sociale ou le psychologue du travail peut vous être proposée selon vos besoins.



Pour tout complément d'information, contactez notre équipe d'intervenants :  
[prevention@preveam.fr](mailto:prevention@preveam.fr)

## Les risques Psychosociaux

Les risques psychosociaux (RPS) peuvent porter atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés.

Ils impactent également l'entreprise.



**Employeur**, Prévéam vous accompagne dans l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS

**Salarié**, votre médecin du travail est à l'écoute des difficultés que vous pouvez rencontrer au travail

## Définition des RPS

Les **RPS** correspondent à des situations de travail qui peuvent associer :

- ★ **Stress** : déséquilibre entre les contraintes et les ressources perçues par le salarié
- ★ **Violences internes** : harcèlement moral ou sexuel, conflits interpersonnels...
- ★ **Violences externes** : incivilités, menaces, agressions verbales ou physiques...

Les risques psychosociaux peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations au travail :

- ★ Modification de l'organisation du travail...
- ★ Objectifs élevés, travail dans l'urgence...
- ★ Pression temporelle, interruptions...
- ★ Conflits au travail, relations tendues avec le public...



En quelques mois, des pathologies peuvent apparaître telles que dépression, épuisement professionnel, maladies cardio-vasculaires, **troubles musculo-squelettiques...**

## Effets sur l'entreprise



Atteinte à l'image de l'entreprise



Accidents du travail



Augmentation de l'absentéisme



Turn-over important



Dégradation du climat social



Diminution de la productivité



Démotivation

